

Séance du 11 juillet 2017

Présents : José HERBET, Lysiane CAPON, Jean-Paul PIERRE, Claire ROUSSEL, Jeannine BENOIT, Guillaume FLAHAUT, Colette ROUSSEAU, Gérald BRÉZIN.

Absent avec pouvoir : Magali LÉGER à José HERBET, Claudine LEQUIEN à Lysiane CAPON, Antony DELVILLE à Claire ROUSSEL, Lionel HERBET à Jean-Paul PIERRE, Catherine BATICLE à Colette ROUSSEAU.

Absent : Jérôme COURMONT, Laurence BÉCUE (excusée)

Secrétaire de séance : Claire ROUSSEL.

Encaissement de chèques

- 265,88 € de EDF concernant un trop versé sur la borne électrique chemin de Halage,
- chèques pour la course à pied pour un montant total de 545 €.
- 9182,03 € de APRIL concernant l'indemnisation des journées maladie de Madame GUIDÉ Corinne et Monsieur CARPENTIER Philippe.

Convention logement à Madame RÉGNIER Marie-José

Le conseil décide de renouveler la convention de location du logement à Madame RÉGNIER Marie-José pour une durée de 18 mois à compter du 1er septembre 2017 moyennant un loyer mensuel de 400 €.

Aménagement de logements au presbytère :

Attribution des lots concernant les travaux d'aménagement de trois logements au presbytère compte tenu d'une part de la réunion de la commission d'appel d'offres le 13 juin 2017 et du rapport d'analyse des offres établi par Pascal BRASSART donnant le résultat suivant :

LOTS	Entreprise	Montant + option
01 – Gros œuvre	SAS DE PIERRE	74 000,00 €
02 – Charpente bois	CHARPENTE LECAT	5 642,50 €
03 – couverture	N-S GUILBERT	18 323,04 €
04 – menuiserie bois	TAILLY MENUISERIE	36 893,78 €
05 – Cloisons / doublages	TECHNI PLAFONDS	38 351,84 €
06 – électricité	CLOP ELEC	27 347,80 €
07 – Plomberie sanitaires	DAMBREVILLE	19 044,38 €
08 peintures sols souples	SALOMON GRIFFOIN	23 984,86 €
	TOTAL HT	243 588,20 €
	Estimation	264 805,61 €

Pour le lot 04, le conseil a décidé de choisir l'entreprise TAILLY MENUISERIE seule compétente en matière de châssis et oculi ouvrants.

À l'unanimité le conseil décide d'attribuer les lots tels que définis ci-avant et autorise le maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Garages rue du marais : revalorisation des loyers

À l'unanimité le conseil municipal décide de revaloriser les loyers des garages rue du Marais à compter du 1er octobre 2017 ; les tarifs actuels sont de 30 € / mois pour les grands garages et 27 € / mois pour les petits (loyers inchangés depuis 9 ans).

Les tarifs sont fixés à 30 € / mois pour les petits garages et 33 € / mois pour les grands garages.

Décision budgétaire modificative n° 2

Section de fonctionnement : dépenses :

60613 chauffage	3000
60632 fourniture petit équipement	3000
6068 fournitures diverses	10000
615221 entretien bâtiments	5000
615231 entretien voirie	5000
6188 ALSH périscolaire	5000
6226 honoraires	2000
627 frais bancaires	500
64168 salaires CAE	3851
TOTAL	37351

Recettes :

70311 concession cimetièrre	440
70323 redevance occup domaine publi	380
7381 TADEM	28000
74718 dotations	4736
7318 rôles supplémentaires impôts	569
777 régul taux TVA marché chanoines	2718
7788 recettes exceptionnelles	508
TOTAL	37351

Section d'investissement, dépenses :

- 1641 capital emprunt + 319
- 2151-374 trottoirs rue de la chaussée - 319
- TOTAL 0

Souscription d'un prêt à la caisse d'Épargne

Monsieur le maire indique à l'assemblée qu'il est nécessaire de souscrire un prêt afin de financer les différents travaux programmés sur la commune, à savoir :

- construction d'un RAM : 120 000 €
- logement rez de chaussée Chanoines 70 000 €
- garages rue du Marais 90 000 €
- logement rez de chaussée presbytère 80 000 €
- frais d'architecte, réserves incendie 40 000 €
- Total 400 000 €

L'échéance annuelle de l'emprunt sera financée par les loyers des logements et garages (environ 18 200 €/an) et la somme laissée à la charge de la commune pour la construction du RAM sera financée par la communauté de communes Nièvre Somme sous forme d'un loyer annuel d'environ 6 500 €.

Le conseil municipal décide de souscrire un prêt de 400 000 € auprès de la caisse d'Épargne sur une durée de 20 ans au taux fixe de 0,85 %.

Logements au presbytère (rez-de-chaussée) et rénovation logement chanoines (rez-de-chaussée)

Monsieur le maire présente une proposition de mission de base de maîtrise d'oeuvre concernant l'étude pour la création de deux logements au rez-de-chaussée du presbytère pour un montant de 1 650 € HT.

Le conseil municipal décide d'accepter la proposition de Pascal Brassart architecte pour un montant de 1 650 € HT.

Construction d'un réseau d'assistants maternels :

Il convient de reprendre les marchés signés avec SOCOTEC, APAVE et l'architecte concernant la construction d'un réseau d'assistants maternels dont la maîtrise d'oeuvre était à l'origine de la compétence de la CCOA et qui a été reprise par la commune.

Le conseil municipal approuve le principe de reprise des marchés.

Achat d'une parcelle en vue de la construction de six garages

Monsieur le maire rappelle les termes d'une précédente délibération par laquelle avait été décidée la construction de six garages rue du Marais dans le prolongement des garages existants et donne lecture à cet effet de la délibération du conseil communautaire Nièvre et Somme acceptant de céder à la commune pour l'euro symbolique ladite parcelle. Le conseil municipal accepte d'acquérir la parcelle d'environ 18 m² pour l'euro symbolique et autorise le maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Pose d'un algeco au groupe scolaire

Il convient d'acquérir un algeco devant servir de bureau pour le périscolaire et le centre de loisirs compte tenu de l'ouverture d'une neuvième classe et d'une classe ULIS dans les locaux précédemment occupés par le périscolaire.

Deux devis pour une location annuelle :

- PORTAKABIN : pour un montant de 3 134 € HT
- ETS JAMART : pour un montant de 2 674 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de choisir l'entreprise JAMART afin de procéder à l'installation dudit algeco.